

Christian Coigné

Vice-Président
chargé de l'ingénierie urbaine,
du foncier et du logement

Monsieur Patrice Ferrouillat
Maire de Cognin-les-Gorges
103 rue 29 Janvier 1944
38470 Cognin-les-Gorges

Grenoble, le **15 JUIL. 2019**

Réf : 2019 - DDEV - 88
Dossier suivi par Lauriane Ferrière
DDEV/CST - Tél : 04 76 00 30 21
Dossier suivi par Yann Moreau
TSG/AME - Tél : 04 76 36 38 74

Monsieur le Maire,

Vous avez consulté le Département sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Cognin-les-Gorges, arrêté par votre conseil municipal le 17 avril 2019, au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme.

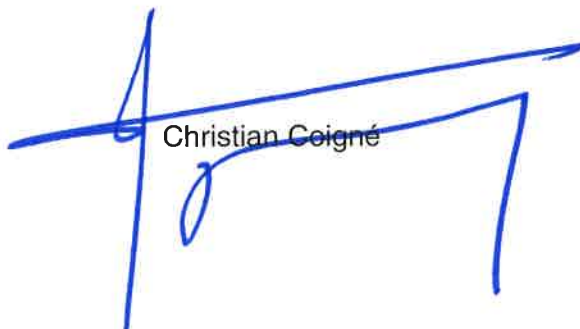
En matière de logement social, bien que la commune de Cognin-les-Gorges ne soit pas soumise à des obligations particulières, le projet d'aménagement et de développement durable ambitionne d'offrir des logements adaptés à tous et d'encourager cette mixité. Dans ce contexte, l'orientation d'aménagement et de programmation de Pré-Champon, sous maîtrise communale, pourrait prévoir une part minimale de logements locatifs sociaux.

En conclusion, le Département émet un avis favorable sur votre projet de plan local d'urbanisme et vous invite à prendre en compte les observations formulées ci-avant.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre plan local d'urbanisme approuvé dans un format pdf.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Et les pots aigales,


Christian Coigné